

Les rapports entre le syndicalisme et la politique Retour à la Charte d'Amiens de 1906

La Charte d'Amiens fut adoptée le 13 octobre 1906 par le 9^{ème} congrès de la CGT, à Amiens, au terme d'un long débat consacré aux « rapports devant exister entre les organisations économiques et politiques du prolétariat » (autrement dit entre les syndicats et les partis).

Elle fut considérée à l'époque comme la "Charte constitutive du syndicalisme" (en effet, elle développe l'article 2 des statuts de la CGT d'alors), exprimant la « constitution morale de la classe ouvrière organisée ».

Aujourd'hui encore, les statuts de la CGT, adoptés au 45^{ème} congrès, en 1995, reprennent les grandes orientations de la Charte d'Amiens, y compris la plus fondamentale : " Elle (la CGT) agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste".

Ci-dessous : le texte de la Charte, tel que le publie l'Institut d'Histoire sociale (IHS) de la CGT.

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT.

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique.

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale .

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou

philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale.

Nous commentons ici le thème des rapports entre le syndicalisme (qui appartient à la société civile) et le monde de la politique.

En 1906, la CGT, seul syndicat ouvrier, pouvait être perçue aussi comme le "Parti des ouvriers". Mais il était objecté que le Syndicat des ouvriers n'a pas vocation à prendre le pouvoir. La question n'est toujours pas épuisée, et connaître le débat de 1906 est pour nous très enrichissant.

La source du présent commentaire est :

Syndicalisme et politique : amender Amiens ?

par D. Mezzi,

in : *Nouveau siècle, nouveau syndicalisme*, D. Mezzi coord., Syllepse, Paris, 2013, 189 p.

L'auteur (DM) nous expose les exigences que ce texte assigne au syndicalisme (dominé à l'époque par un grand courant révolutionnaire, complété de tendances anarchistes et antibureaucratiques), et proposera de les faire évoluer quelque peu.

Les deux impératifs principaux que pose la Charte sont gravés dans toutes les mémoires.

Le plus universellement reconnu assigne au syndicat "la double besogne, quotidienne et d'avenir" : l'action pour des réformes immédiates d'une part, et, d'autre part, la stratégie de plus long terme visant l'émancipation intégrale des travailleurs.

Le plus discuté affirme que le syndicat n'a pas "à se préoccuper" des partis politiques, qui sont "en dehors et à côté".

Il s'ensuit les argumentations qui constituent notre propos.

- L'auteur (DM) expose tout d'abord la position prise sur les rapports entre syndicalisme et politique.

Une lecture sommaire de Marx nous inciterait à faire la synthèse entre syndicalisme et politique, en une formule bien frappée : il y a les syndicats et les partis, mais une seule lutte de classes.

Mais, en poussant plus loin, la réalité, plus complexe, apparaît.

L'unité des domaines socio-économique, politique et idéologique... placés dans le capitalisme, n'est qu'apparente. L'ensemble des relations humaines, le "monde social", n'est pas homogène.

Certains observateurs affirment même la séparation complète entre la société civile et l'Etat, "réalité extérieure à la société civile". De façon pas très "marxiste", on affirme que l'Etat et la politique ne sont pas de simples superstructures. Le "champ politique" possède une certaine autonomie par rapport à la société civile. Salariés et Citoyens sont deux dimensions distinctes des individus.

Bien entendu, le but émancipateur du Progrès est de "réconcilier le producteur et le citoyen" (Antonio Gramsci). Ce fut le cas en juin 1936, où l'activité sociale put coïncider avec les événements de la sphère politique. Au contraire, les "événements de mai 1968" débouchèrent sur la "Chambre bleu horizon". Et aujourd'hui, le but est toujours d'articuler, au quotidien, le social et le politique. Les forces de progrès s'attachent sans relâche à projeter le social dans le champ du politique... mais la réalité résiste.

Force est de constater qu'un pouvoir démocratique nouveau ne sera pas nécessairement la seule expression de l'autodéveloppement du mouvement social. Nous voyons bien les limites des mouvements d'occupation (par exemple "Occupy Wall Street", ndlr), et des Indignés. La question du débouché d'un grand mouvement social est posée : le pouvoir n'est pas nécessairement "au bout de la grève" (ndlr : cf. la Révolution des Oeillets, au Portugal, en 1974).

Il n'empêche que les mouvements sociaux et politiques de progrès doivent prendre en tenaille la société "bourgeoise-démocratique" issue de 1789 ("Révolution bourgeoise" pour Jean Jaurès, ndlr). Il leur faut agir sur les deux versants de la contradiction entre Politique et Société civile, et sur leurs "points de contact", affirme l'auteur (la formule est très parlante).

L'action est réciproque, entre l'autodéveloppement du mouvement social d'une part, et le climat politique, et les données politiques générales, d'autre part.

Inversement, la politique remet en forme, récupère, et dévoie le social à sa façon : pensons à Sarkozy, qui mettait en avant le travail...

Cette question des rapports du politique et du social était très vive, depuis les débuts du syndicalisme révolutionnaire. Un peu d'histoire.

- De Marx à Jaurès, et à notre CGT

Au premier congrès de l'AIT (l'Association internationale des travailleurs, qui accueillait en son sein formations politiques et syndicats), en 1866, la résolution sur les syndicats est rédigée par Marx :

"Sans en avoir conscience, les syndicats sont devenus des foyers d'organisation de la classe ouvrière, comme les municipalités du Moyen-Age le furent pour la bourgeoisie".

"Il faut que les syndicats apprennent à agir dorénavant en tant que foyers conscients de la classe ouvrière, dans l'intérêt conscient de son émancipation complète".

"Il faut qu'ils soutiennent tout mouvement social et politique qui tend vers ce but".

L'auteur (DM) souligne deux mots-clés :

"conscients" : on peut comprendre que la conscience de classe émerge ou se renforce dans les pratiques syndicales, orientées judicieusement (pourquoi pas, en suivant une réflexion politique et historique, tentant d'interpréter la réalité vécue) ;

"politique" : Marx ne dresse pas de barrière infranchissable et dogmatique entre syndicats et partis.

Pour l'auteur (DM), attentif à nuancer les idées reçues, les signataires de la Charte ne veulent pas, selon la même inspiration, tracer de limites *a priori* à l'action syndicale.

Il faut partir du principe que celle-ci reste primordiale ; comme l'écrit Marx pour l'AIT dans sa formule célèbre :

"L'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes".

Pour les auteurs de la Charte, la CGT est le véritable "Parti ouvrier" ; sous-entendu : le syndicat porte la lutte des classes et la Révolution. Mais la CGT doit rester neutre en matière politique ; au sens étroit du terme, comprend-on.

Ainsi, en 1906, la CGT refuse la collaboration avec le "Parti socialiste unifié" de l'époque, dont au moins un membre illustre, Millerand, a participé à des gouvernements de droite, ou radicaux.

Argument supplémentaire (et d'expérience !) : la CGT constate que les opinions politiques sont changeantes : c'est pourquoi il vaut mieux ne pas en être partie prenante.

Certains concluent de cela que le syndicat ne doit connaître que la réalité économique. Cette position est celle de l' "économisme syndical" : la lutte décisive se place sur le terrain économique. Et, en effet, le syndicalisme révolutionnaire de l'époque revendique son absence de besoin des partis.

L'économisme syndical peut rester révolutionnaire, mais se tempère, ou s'affaiblit même, chez certains de ses tenants. Jules Guesde admet bien qu'il faut des parlementaires pour voter les lois. Il faut bien admettre que l'influence des syndicats, dans leur champ économique, a des limites. De plus, l'expérience aurait montré que, dès qu'un syndicat "théorise", il divise les ouvriers ; ce que veulent éviter les tenants de l' "économisme au sens faible" : pour ces derniers, le syndicat ne peut défendre que des réformes économiques "limitées".

A l'inverse, d'autres signataires de la Charte (qui était un compromis), font toujours cause commune avec les tendances révolutionnaires. Ils combattent l' "économisme faible", qui peut conduire au corporatisme, et même à une mise sous tutelle partisane, au contraire du but affiché.

Pour l'auteur (DM), les choix de la CGT d'alors ont leur côté "partidaire" (dans le domaine de la "besogne d'avenir"), qui bousculerait quelque peu la "besogne quotidienne". Comme vu plus haut, la CGT regroupe tous les travailleurs "conscients de la lutte à mener" pour atteindre les objectifs de l'émancipation intégrale des travailleurs et de l'expropriation capitaliste. "Conscients" pourrait signifier : prêts à exprimer des prises de position "politiques".

En 1912, pour clarifier la question, la CGT refuse aux membres de sa direction toute prise de mandat politique.

Pour l'auteur (DM), l'essentiel serait que tous les syndiqués "se sentent bien" dans leur organisation, même quand celle-ci se lance dans des réflexions politiques (au sens large), pourvu que cette démarche reste collective et respectueuse de toutes les positions et courants de pensée.

Conclusion

L'auteur (DM) propose d'amender la Charte, dans cet esprit : une coopération libre avec des partis politiques dont les buts convergent avec ceux des syndicats pourrait être reconnue. Ceci n'est pas contradictoire avec la Charte (cf. plus haut - à l'attention du syndicaliste politisé : ..."*ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors*").

L'éventail syndical, depuis 1906, s'est considérablement ouvert et diversifié, mais le débat sur la Charte, et ses aspects révolutionnaires, est plus que jamais d'actualité.